

Pour diffusion immédiate

## La Commission amorce un automne prometteur après une année 2018-2019 bien remplie

**Québec, le 4 septembre 2019.** — La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial émet un bilan positif des actions réalisées au cours de l'année 2018-2019.

Au cours de cette période, la Commission a effectué les 18 visites d'audit prévues au calendrier du premier cycle de l'évaluation SAQC, de même que deux visites dans le cadre de l'approche préalable et une visite d'évaluation de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA). Elle a aussi offert une formation à des experts qui collaborent à ses travaux d'évaluation SAQC. Elle a en outre publié en juin dernier, le *Bilan des résultats de l'an 4 du premier cycle d'audit* de l'évaluation SAQC, en plus de rendre publique une deuxième édition du document *Approche préalable à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des nouveaux collèges - Orientations et cadre de référence* ainsi que la version anglaise de ce cadre.

Par ailleurs, la Commission a adopté 144 rapports d'évaluation lors des 15 réunions qu'elle a tenues pendant cette période. Parmi ces rapports, on compte 35 PIEA, 14 PIEP, 3 plans de réussite, 10 plans stratégiques, 34 rapports SAQC (18 préliminaires et 16 définitifs), ainsi que 9 rapports relatifs à l'approche préalable (5 préliminaires et 4 définitifs). On relève également 27 suivis à des recommandations. La Commission a aussi examiné les modifications apportées aux modalités de l'application de l'incomplet intégrées dans les politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages (PIEA) de 12 établissements, à la suite de l'entrée en vigueur en juillet dernier d'une modification relative à l'incomplet dans le Règlement sur le régime des études collégiales.

## De nouvelles modalités pour traiter les suivis donnés par les collèges

Afin d'alléger le processus de traitement des suivis et de favoriser leur résolution en cohérence avec l'évaluation SAQC, la Commission a publié, en décembre 2018, le document *Nouvelles modalités de suivi - Recommandations antérieures à l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois*. Ainsi, les établissements ayant des suites à donner à des recommandations découlant d'opérations antérieures à 2013 sont désormais invités à démontrer quels mécanismes d'assurance qualité ils mettent en œuvre pour apporter une réponse satisfaisante à ces recommandations. Pour ce faire, des échéances ont aussi été

convenues avec chacun des collèges concernés. Ainsi, en cours d'année, ce sont donc 14 collèges qui ont transmis des suites à 22 recommandations. Ces suivis ont été examinés en Commission et 17 recommandations ont été levées. Au 30 juin 2019, 94 recommandations demeuraient actives pour les collèges concernés par les nouvelles modalités de suivi. En ce qui a trait aux recommandations découlant du 1<sup>er</sup> cycle d'évaluation SAQC, la Commission a également publié des modalités de suivi, en avril, et en fin d'année, elle avait convenu d'une échéance avec plusieurs des collèges visés pour mener à bien leurs travaux.

### **Des dossiers majeurs qui se poursuivront en 2019-2020**

Les travaux entourant la mise en œuvre du 2<sup>e</sup> cycle de l'évaluation SAQC ont aussi marqué 2018-2019 par la publication de la version préliminaire document *Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation* ainsi que de sa version anglaise. Ce document a été présenté aux instances du réseau collégial au cours du printemps ainsi qu'aux quatre collèges qui ont accepté de participer à la phase de validation (Collège André-Grasset, Collège LaSalle, Cégep de Rivière-du-Loup et Collège Shawinigan). Ceux-ci ont également reçu une formation individualisée en mai et juin. Ils entreprendront cette année leur démarche d'autoévaluation et la Commission leur offrira un accompagnement étroit tout en recueillant leurs commentaires sur la démarche proposée et les outils mis à leur disposition afin de les bonifier, le cas échéant.

Après avoir examiné le rapport d'étape soumis par la Commission au cours de l'automne, l'*International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education* (INQAAHE) a confirmé, en janvier, la reconnaissance de la conformité des pratiques de la Commission à ses lignes directrices et donc aux grands standards internationaux en matière d'assurance qualité. La certification de la Commission étant valide jusqu'en 2021, les travaux relatifs à son renouvellement devraient être enclenchés en 2020.

À ceci s'ajoutent les travaux de révision des cadres d'orientation liés à l'évaluation des politiques et des plans institutionnels des collèges. Ces travaux complexes, qui sont réalisés en vue d'assurer notamment un meilleur arrimage avec l'évaluation SAQC, ont beaucoup progressé en 2018-2019. L'objectif de la Commission est de les compléter cette année.

Finalement, la Commission a démarré l'an dernier le processus de renouvellement de sa planification stratégique. Cette démarche se poursuivra cette année en vue de mettre en œuvre un nouveau plan quinquennal le 1<sup>er</sup> avril 2020.

La présidente, madame Murielle Lanciault conclut ainsi : « L'année 2018-2019 a été prolifique et nous en sommes fiers ! Notre table de travail est aussi bien remplie pour

l'année qui s'amorce. C'est avec enthousiasme et engagement que nous l'entreprenons. »

### **À propos de la Commission**

Créée en 1993, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial est un organisme d'évaluation externe, public et indépendant, dont la mission consiste à contribuer à l'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial et à en témoigner. Elle exerce son mandat auprès de tous les établissements d'enseignement collégial auxquels s'applique le Règlement sur le régime des études collégiales, ce qui représente à ce jour 116 établissements.

Pour en connaître davantage sur les activités de la Commission ou pour vous abonner à son bulletin de veille, visitez le [www.ceec.gouv.qc.ca](http://www.ceec.gouv.qc.ca).

— 30 —

### **Source :**

Marie-Alexandra Fortin, responsable des communications

Courriel : [marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca](mailto:marie-alexandra.fortin@ceec.gouv.qc.ca) –Téléphone : 418 646-5812